

LE REZ-DE-CHAUSSÉE DU MONDE
Sur les implications socio-économiques
de la mondialisation linguistique¹

Philippe Van Parijs
 Université catholique de Louvain
 Chaire Hoover d'éthique économique et sociale

[in *Les défis de la globalisation. Babel ou Pentecôte*, Jacques Delcourt et Philippe de Woot eds., Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain, 2001, pp. 479-500.]

Un de mes anciens chercheurs a épousé une Indienne, un autre, une Coréenne. L'un deux vit et travaille maintenant aux États-Unis, le second, au Royaume uni. Tous deux sont sans doute désormais prisonniers de ce que j'appellerai ici le « rez-de-chaussée » du monde. Si les pays situés aux étages supérieurs veulent les récupérer et surtout, s'ils veulent retenir les centaines de milliers de leurs frères et sœurs plus jeunes, ils se trouvent confrontés à un dilemme cruel : soit perdre leur âme, soit perdre leur cœur; soit s'accommoder de l'érosion de leur culture, soit se résigner au démantèlement de leur système de solidarité. Je me demanderai en finale s'il existe une manière crédible d'échapper à ce dilemme. Mais je voudrais d'abord montrer qu'il existe en introduisant pas à pas quatre hypothèses dont la conjonction permet de croire qu'il se manifestera de manière de plus en plus aiguë.

1. Le principe de territorialité linguistique en contexte de mondialisation

Les statistiques linguistiques utilisées dans le monde sont inévitablement arbitraires. Elles ne le sont pas tant parce qu'il est

¹ Ce texte est la traduction par Marie-Pierre Boucher (UQAM) d'un article préparé dans le cadre du programme de recherches dit de « Pôle d'attraction universitaire » portant sur « The New Social Question » (SSTC, PAI 4/32) et publié sous le titre « The Ground Floor of the World » dans la *International Political Science Review* 21 (2), 2000, pp.217-233. Une première version en a été présentée au 11^e congrès de la Society for the Advancement of Socio-Economics (Madison, Wisconsin, 7-11 septembre 1999) et discutée à la 21^e rencontre annuelle du September Group (All Souls College, Oxford,

difficile de déterminer ce que signifie la maîtrise d'une langue, mais parce qu'il est ultimement arbitraire de décider si deux manières de parler constituent des langues distinctes plutôt que deux variantes d'une même langue². Néanmoins, on admet généralement qu'il existe environ 6000 langues vivantes, et que plus du tiers disparaîtra peu à peu car elles sont parlées par moins de mille personnes. Sur ces 6000 langues, les dix premières sont parlées par plus de 50 % de la population mondiale, les 20 premières par plus de 65 % et les 100 premières par plus de 90 %.³

Dans les communautés agraires traditionnelles, les langues évoluaient lentement au gré de la variation des taux de croissance et de décroissance démographiques, à mesure que les nouveaux-nés élevés dans une langue faisaient plus ou moins que remplacer les locuteurs plus âgés que la mort a rendus silencieux. L'émergence de l'État-nation et des empires coloniaux a bouleversé, plus ou moins brutalement, la suprématie de ce trend démographique lent. Ainsi, durant la période révolutionnaire en France, on avait chargé l'abbé Grégoire de l'inventaire linguistique de la nation. Il fut consterné de constater combien peu de gens connaissaient le français, à ses yeux pourtant « la seule vraie langue de la France ». Il recommanda dès lors d' « anéantir les patois » et d' « universaliser l'usage de la langue française » (Citron, 1999 : 13). En France comme ailleurs, on y est parvenu surtout par la voie de l'instruction publique obligatoire (voir Gellner 1983), ainsi que, jusqu'à un certain point, par le biais du service militaire obligatoire (voir Brubaker 1992). C'est ainsi que fut mis en place un mécanisme puissant de substitution des langues nationales aux parlers locaux. En effet, les parents adoptaient graduellement la langue d'enseignement

3-5 Septembre 1999). Je tiens à remercier Samuel Bowles, Jean Laponce et Erik Olin Wright pour leurs commentaires.

² Par exemple, le macédonien est-il une langue distincte ou n'est-il qu'une variante de la langue bulgare ? Pourquoi le néerlandais (la langue officielle de la Flandre et des Pays-Bas) devrait-il être distingué de l'allemand, et non le schwyzdütch (la famille des dialectes parlés dans les cantons alémaniques de la Suisse), alors que la distance linguistique au hochdeutsch est la même dans les deux cas ? A coup sûr pareille question n'est pas résolue par le fait qu'une autorité politique se soit à un certain moment trouvée en position de doter un dialecte d'une forme écrite distincte.

³ Voir Appendice 1 et Wardhaugh (1987: 1), Depecker (1997: 110-111), Crystal (1997: 286-7), ainsi que le site internet « Ethnologue: Languages of the World ».

pour s'adresser à leurs enfants, en partie pour préparer ceux-ci à l'école, en partie pour s'adapter à l'accroissement de la mobilité internationale résultant de l'industrialisation et de l'urbanisation et facilitée par cette diffusion de la langue officielle.

Tandis qu'augmentait la migration transnationale des individus et des familles, la même stratégie d'instruction obligatoire dans la langue nationale, couramment associée à la stigmatisation des langues d'origine, était largement utilisée pour assurer l'assimilation des immigrants et de leurs descendants, y compris, à nouveau, à travers l'adoption par les parents de la langue nationale pour parler à leurs enfants. Ainsi, un même mécanisme a permis aussi bien l'assimilation des minorités nationales implantées dont la langue d'origine différait de la langue officielle que celle des minorités ethniques issues de l'immigration. Dans les deux cas, le processus peut être décrit, selon la métaphore instructive de Gellner, comme une transformation de l'espace linguistique et de retransformation incessante de cet espace à mesure que de nouvelles taches apparaissent) d'une peinture de Kokoshka en une toile de Modigliani, c'est-à-dire d'un patchwork bigarré de taches de couleurs en une juxtaposition nette de surfaces unies démarquées par des lignes fermement dessinées.

Dans un contexte post-agraire où les contacts sont fréquents et la mobilité élevée, le type de mécanisme étatique, « top-down », analysé par Gellner, n'épuise cependant pas le phénomène de remplacement d'une langue maternelle plus faible par une langue plus forte. Jean Laponce (1984, 1993a, 1983b) a bien décrit un autre type de mécanisme qui se révélera crucial pour mon propos. Il correspond en quelque sorte à une version douce de la modiglianisation de Gellner, à un mécanisme « bottom-up » plutôt que « top-down », populaire plutôt qu'étatique. Le noyau de ce mécanisme peut être exprimé dans cette formule synthétique : « Plus les gens sont gentils les uns envers les autres, plus les langues sont féroces les unes vis-à-vis des autres ». Les langues peuvent coexister pendant des siècles lorsqu'il y a peu ou prou de contacts – pensons au yiddish de l'Europe de l'est, à l'araméen en Turquie (Barnet 1968), ou aux nombreuses langues autochtones de

l'Amérique précolombienne. Mais aussitôt que les gens se mettent à parler, à échanger, à travailler les uns avec les autres, voire à faire l'amour et faire des enfants ensemble, une des deux langues sera progressivement mais inexorablement remplacée par l'autre, par celle que l'on est plus motivé à apprendre parce qu'elle est plus prestigieuse ou plus largement répandue⁴.

Même en l'absence d'assimilation « top-down », le passage de Kokoshka à Modigliani s'effectue à un rythme que l'on peut supposer d'autant plus rapide que les interactions trans-communautaires sont intenses et que l'inégalité de statut est grande entre les langues concernées. Il arrive souvent que les deux types de mécanismes se renforcent mutuellement. Mais parfois le mécanisme conceptualisé par Laponce est observable dans une forme relativement pure — et fait alors l'objet de perceptions nettement divergentes, selon la communauté à laquelle chacun appartient –, notamment au Québec jusqu'en 1975, en Flandre entre 1898 et 1932, et à Bruxelles tout au long du XX^e siècle. Dans ces contextes, en effet, le bilinguisme officiel est supposé avoir débranché le mécanisme à la Gellner pour ce qui concerne les langues reconnues, mais la langue dominante (l'anglais au Canada, le français en Belgique) n'en a pas moins poursuivi sa diffusion au détriment de la langue la plus faible par l'effet de taux de conversion linguistique différentiels tant de familles d'origine que de familles immigrées. Parce que la langue est un moyen de communication, la plus fragile souffre d'une vulnérabilité intrinsèque qui n'affecte pas de la même manière les autres composantes d'une culture, telles que les pratiques religieuses ou les habitudes culinaires.

Dans les sociétés à forte mobilité, la stratégie qui permet de protéger le plus efficacement les langues vulnérables consiste à appliquer avec fermeté le principe de territorialité linguistique : *cuius regio, eius lingua*. Il s'agit de prescrire l'utilisation publique d'une langue plus faible sur un territoire donné, au sens où elle est la seule admise sur ce territoire en ce qui concerne l'administration publique, la

⁴ Voir par exemple les statistiques portant sur la langue parlée par les couples mixtes (français/anglais) au

vie politique, les procédures judiciaires et surtout, l'enseignement public obligatoire. Cette stratégie a été étroitement associée à la formation de nouveaux États souverains (de la Norvège à l'Ukraine), mais elle a aussi été instaurée dès sa formation dans une confédération hautement décentralisée et plurilingue telle que la Suisse (Papaux, 1997), de même qu'elle a été introduite, à la suite de fortes pressions exercées par la communauté linguistiquement dominée, dans un certain nombre d'États plurilingues tels que la Belgique en 1932 (avec un certain nombre d'exceptions qui se sont avérées explosives) et au Canada en 1975 (avec la célèbre Loi 101). Dans un monde où les contacts et les mouvements de population sont fréquents, il n'existe pas d'autre moyen de protéger durablement les langues vulnérables (et dès lors sans doute pas d'autre moyen d'assurer durablement la paix linguistique) sinon en instaurant vigoureusement un principe de territorialité : lorsque des gens envisagent s'installer sur un territoire donné, il faut qu'on leur demande, aimablement mais fermement, d'avoir l'humilité d'apprendre la langue locale, même si leur propre langue est beaucoup plus répandue, même s'ils sont sincèrement convaincus de sa supériorité.

Pour cette raison, à mesure que la démocratie se répand et se consolide à travers le monde, en particulier dans la majorité d'États dont la population est plus que marginalement plurilingue – gardons à l'esprit qu'il y a 6000 langues mais seulement 212 États souverains – le principe de territorialité linguistique doit jouer et jouera un rôle de plus en plus important. En l'absence d'un tel principe, il n'y a, semble-t-il, pas d'espoir de paix durable en Flandre, au Québec ou en Catalogne, pas plus qu'au Kosovo, au Kurdistan, au Timor Oriental ou au Sri Lanka. Sans lui, on ne peut envisager plus qu'une survivance précaire pour plus qu'une petite minorité de langues. L'importance croissante du principe de territorialité pour la préservation des langues plus faibles constitue dès lors ma première prémisse.

Canada (Laponce, 1993b : 34-35).

2. La convergence vers une *lingua franca* dans un contexte de mondialisation

Ma seconde prémisse concerne la composition des répertoires plurilingues. Le bilinguisme et le plurilinguisme sont des phénomènes qui existent depuis longtemps, surtout pour des populations stables dont la langue maternelle (ou « dialecte ») diffère plus ou moins fortement de la langue officielle d'enseignement et pour la plupart des familles migrantes partout dans le monde. Mais ce qui est relativement neuf – sauf pour une petite élite d'érudits et de commerçants –, c'est la connaissance de deux ou de plusieurs langues nationales par des non-migrants. En comparaison avec la lente dynamique touchant la première langue – dont le rythme est dicté par la succession des générations, même dans les régimes à la Gellner les plus impitoyables –, la dynamique des langues secondes fonctionne beaucoup plus vite et sont crucialement influencées par l'interaction des choix linguistiques de différentes personnes.

Qu'il soit effectué par les individus, les écoles ou les ministères de l'éducation, le choix de l'apprentissage d'une langue seconde peut être déterminé par plusieurs motifs, incluant la (prétendue ?) beauté intrinsèque de la langue, le prestige de la littérature qu'elle permet de connaître, ou le degré de proximité par rapport à sa propre langue maternelle. Mais, maintenant que ce plurilinguisme touche plus qu'une minorité d'érudits, c'est surtout l'impact sur la quantité de possibilités d'accès direct à des personnes et à des documents (disponibles et potentiellement intéressants) qui détermine le choix d'apprendre une langue plutôt qu'une autre. Cette quantité est à son tour affectée, jusqu'à un certain point, par la lente dynamique des langues maternelles. Mais elle l'est encore plus par le choix de la langue seconde qu'effectuent des gens dont la langue maternelle est différente. Si j'habite en Suisse francophone, par exemple, mon intérêt à apprendre l'italien sera moindre si je sais que la plupart des Tessinois peuvent parler le français et mon intérêt à apprendre le schwyzdütch sera très faible si je connais le hochdeutsch et si je sais que tous les gens qui parlent le schwyzdütch le connaissent aussi.

Des décisions ainsi structurées interagissent fortement les unes avec les autres selon des configurations prévisibles dont certaines ont été élégamment explorées avec les outils de la théorie des jeux⁵. Il n'est pas difficile de comprendre, par exemple, que plus les locuteurs d'une langue donnée A (disons le français) apprennent une autre langue B (disons l'anglais), moins les autres personnes – et pas seulement ceux dont la langue maternelle est la langue B – ont de bonnes raisons d'apprendre la langue A. Il n'est pas non plus difficile de comprendre que plus il y a d'institutions et d'individus qui ont déjà adopté une langue donnée dans leur répertoire de langues étrangères, plus la motivation est forte pour que d'autres institutions et d'autres individus dans d'autres régions fassent le même choix. Une fois qu'une langue a pris de l'avance, il est probable qu'un effet boule de neige prenne forme, à mesure qu'un nombre sans cesse croissant de personnes converge vers la même *lingua franca*⁶.

Au fil de l'histoire universelle, il y bien sûr eu de nombreuses *linguae francae* régionales, et plusieurs d'entre elles se sont ensuite repliées sur la communauté relativement petite de ceux qui l'ont comme langue maternelle. Ainsi, le grec a servi de moyen de communication dans tout le bassin oriental de la Méditerranée à des personnes aux innombrables langues maternelles – c'était par exemple la langue dans laquelle le Christ bafouillait avec Pilate –, mais, à la différence du latin, dont les variantes sont aujourd'hui répandues sur la Terre entière, il est confiné à l'espace où il servait de langue maternelle. Aujourd'hui, il existe encore un petit nombre de *linguae francae* régionales, telles que le Swahili dans de vastes régions de l'Afrique sub-saharienne, l'hindoustani dans le sous-continent indien, ou l'arabe classique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Mais il n'y a qu'une seule langue qui puisse espérer devenir la première (et selon toute probabilité la

⁵ Voir par exemple, à différents niveaux de formalisation, Laitin (1988, 1993), Selten et Pool (1991) ou de Swaan (1993, 1998).

⁶ À l'origine utilisée en référence à un mélange de provençal et d'italien (« la langue des Francs ») qui servait d'idiome de communication entre diverses communautés linguistiques au temps de Croisades (voir Edwards, 1994 : 217), l'expression fait maintenant référence à toute langue largement utilisée comme idiome de communication entre diverses communautés, quelle soit (ou devienne progressivement)

seule) *lingua franca* universelle de la première et (selon toute probabilité la seule espèce parlante de notre planète.

Ce n'est pas la langue la plus répandue en tant que langue maternelle et, si l'on permet au principe de territorialité linguistique de persister, elle ne le deviendra pas. Ce n'est pas non plus la langue dont la connaissance moyenne est la plus élevée, quoiqu'elle puisse le devenir bientôt. C'est une langue qu'aucune vertu intrinsèque, aucun avantage phonétique ou syntaxique, aucune supériorité esthétique ne prédestinait à ce sort exceptionnel. C'est un mélange nonchalamment prononcé d'un dialecte germanique parlé jadis dans le Schleswig-Holstein et d'un dialecte roman parlé autrefois en Normandie. C'est un idiome hybride qui s'est graduellement consolidé et lentement répandu à travers la plus grande des îles d'Europe, avant d'envahir des espaces plus éloignés étonnamment sous-peuplés, et de commencer là, dans le plus pur style gellnerien, un travail d'épuration linguistique par conversion d'une impressionnante efficacité.

Cette langue – qui sait, vous l'aurez peut-être deviné – c'est l'anglais. C'est un dimanche matin que j'ai acquis la conviction de l'irréversibilité de son émergence en tant que *lingua franca* du monde – ce qui constituera ma seconde prémisse –, alors que je me trouvais dans la banlieue de Pékin, au cœur du domaine linguistique le plus peuplé — et donc, on aurait pu supposer, le plus résistant — du monde. Mon hôte m'avait amené dans un marché où l'on négociait des marchandises en gros. Deux marchands, l'un Chinois, l'autre Lithuanien, y marchandaient le prix d'un gros sac de chaussures. Ils ne le faisaient ni en russe ni en chinois, ni dans l'une ni dans l'autre des *linguae francae* des vastes empires dans lesquels ils vivaient respectivement, mais à ma surprise – à mille lieux de l'Angleterre et des États-Unis – dans un anglais très approximatif. Cette anecdote a fait plus pour me convaincre que toutes les statistiques que j'ai jamais lues. Les statistiques n'en constituent pas moins un précieux garde-fou. L'appendice 2 fournit dès

ou non par ailleurs la langue maternelle d'une des communautés auxquelles elle permet ainsi de communiquer.

lors deux tableaux permettant de rendre moins anecdotique la base empirique de mon argumentation.

3. La migration des hautement qualifiés (1) : le rez-de-chaussée comme attracteur linguistique

Le dernier rapport de l'OCDE sur les migrations met l'accent sur l'intensification d'une tendance récente, la migration de travailleurs hautement qualifiés pourvus d'un statut temporaire pouvant souvent, avec d'innombrables variations selon les pays, être rendu permanent. Outre son ampleur, ce que cette tendance a de plus frappant, c'est sa nature asymétrique. Entre 1992 et 1996, le nombre de personnes annuellement admises sous ce statut est passé, aux États-Unis, de 123 000 à 177 000, alors qu'il stagnait autour de 2000 par an en France pour la même période (SOPEMI, 1998 : table III.1). Alors qu'aux États-Unis, dans les années 1990, 70 % des étrangers pourvus d'un permis de travail temporaire faisaient partie des hautement qualifiés, et autour de 40 % en Grande-Bretagne et au Canada, ce pourcentage oscillait de 15 à 30 % en France. Il n'est dès lors pas surprenant que certains commentateurs français se soient alarmés lors de la publication de ces chiffres, et encore davantage lorsque la presse mentionna qu'environ 40 000 citoyens français hautement qualifiés habitaient dans la seule Californie⁷.

Mon hypothèse est que cette asymétrie a partie liée au procès de mondialisation linguistique brièvement décrit au point précédent. Cette hypothèse découle de ce que je propose en guise de troisième prémisse : que la migration des travailleurs hautement qualifiés est (et sera de plus en plus) influencée par des considérations linguistiques. Qu'on me permette de conférer quelque plausibilité à cette affirmation de manière très simple. Supposons que vous fassiez partie des hautement qualifiés et que vous envisagiez de déménager dans un pays dont la langue n'est pas la vôtre. Votre choix sera certainement influencé par de nombreux facteurs, et par dessus tout par vos perspectives en matière d'emploi.

⁷ Voir Mamou (1999).

Toutefois, (1) votre connaissance de la langue du pays aura une incidence majeure sur votre information sur les perspectives de travail ; (2) les chances que vous pensez avoir de convenir à un emploi sont fortement affectées par votre maîtrise de la langue du pays ; (3) si vous avez un conjoint et des enfants âgés de trois ans ou plus, le pays que vous êtes susceptible de choisir dépendra certainement de la langue qu'ils parlent et comprennent, ou pourraient apprendre facilement ; (4) la chaleur de l'accueil de la population locale d'un pays pour les étrangers va aussi dépendre du degré auquel ils peuvent s'attendre à ce que les nouveaux venus maîtrisent leur langue.

Ces considérations influencent à un certain degré tout type de migration, mais il existe quatre raisons qui permettent de supposer qu'elles ont un poids particulier dans le cas de la migration de travailleurs hautement qualifiés. D'abord, ces derniers sont susceptibles d'avoir de bonnes perspectives d'emploi dans leur pays et peuvent dès lors se payer le luxe (par contraste avec la nécessité de simple survie qui meut bon nombre de moins qualifiés) de ne pas s'infliger, ainsi qu'à leur famille, des coûts d'ajustement linguistique importants. Deuxièmement, le type d'emplois pour lequel ils conviennent comporte généralement plus d'exigences linguistiques que les emplois non qualifiés. Troisièmement, la probabilité que les travailleurs hautement qualifiés et leur famille aient déjà, avant leur migration, une bonne connaissance d'au moins une langue étrangère est plus élevée que pour les autres travailleurs. Enfin, à la différence des moins qualifiés, il est plus probable que les hautement qualifiés aient étudié à l'étranger, et l'endroit où ils ont étudié ne peut manquer d'influencer leur choix de l'endroit où ils pourraient ultérieurement envisager s'installer, tout en étant lui-même influencé, non seulement par l'identité des langues qu'ils connaissent, mais plus encore par celle des langues qu'ils considèrent important de mieux connaître⁸. Pour ces raisons, on peut

⁸ La presse a par exemple rapporté que les responsables du système d'enseignement français craignent la chute du nombre d'étudiants étrangers dans leur pays (passés de près 140 000 en 1993 à un peu plus de 120 000 en 1997, les enfants des résidents étrangers compris). La part française de la population étudiante étrangère mondiale a rapidement décliné entre 1985 et 1997, passant de 13,6 % à 8,5 %. Ce qui fait piètre figure, pas tellement par rapport aux 560 000 étudiants étrangers aux États-Unis, mais surtout par rapport

s'attendre à ce que les travailleurs hautement qualifiés aient une tendance plus prononcée que les autres travailleurs à migrer vers les pays dont les langues sont les plus diffusées (et qu'il est dès lors plus utile de connaître), et ce biais est susceptible d'augmenter à mesure que les langues deviennent plus inégales à cet égard.

Dans un monde où certaines langues maternelles sont devenues des *linguae francae* régionales, on peut supposer que ce type d'asymétrie engendre un certain nombre de bassins attracteurs régionaux, vers lesquels les travailleurs hautement qualifiés tendront à descendre, partant des collines linguistiques que constituent les pays dont les langues sont à peine connues à l'étranger. Mais dans un monde caractérisé par l'émergence d'une *lingua franca* unique, il s'agit bien plutôt de la formation d'un vaste rez-de-chaussée visible de toutes les collines et montagnes linguistiques du monde, de ces étages supérieurs où se parlent des langues maternelles plus obscures, plus impénétrables, mais où la *lingua franca* est toujours mieux connue. Ce rez-de-chaussée linguistique inclut toutes les régions de la Terre dont langue officielle est la *lingua franca* mondiale : essentiellement, les îles britanniques, la majeure partie de l'Amérique du Nord et l'Australie. On peut voir dans les remarques de l'OCDE et dans les données (certes peu systématiques) sur lesquelles elles se fondent un reflet de cette tendance.

En effet, notre troisième prémisse – l'hypothèse selon laquelle les travailleurs hautement qualifiés ont une propension de plus en plus marquée à migrer vers des pays qui ne nécessitent pas la connaissance d'une langue qui leur est peu familière –, possède un corollaire direct : si la langue parlée dans certaines régions devient la *lingua franca* du monde *et* si les autres régions persistent à mettre en oeuvre le principe de territorialité linguistique, on peut s'attendre à une asymétrie croissante dans les courants migratoires des hautement qualifiés. Tandis qu'un enchaînement d'effets boule de neige promeut l'anglais au statut

aux 200 000 en Grande-Bretagne et aux 180 000 en Australie. Un site internet quadrilingue a été mis en place dans l'espoir de renverser la tendance. (Voir Tréan 1999, Delberghe 1999, Labbé & Recasens 1999, Reverchon 1999.)

de *lingua franca* mondiale, les travailleurs les plus qualifiés de la Finlande et de la Hongrie, mais aussi de l'Allemagne et de la France, vont descendre de plus en plus vers le rez-de-chaussée anglophone, sans rien qui ressemble à une tendance analogue menant les hautement qualifiés américains ou britanniques vers le plateau français, et encore moins vers le sommet hongrois.

4. La réponse fiscale des étages supérieurs à l'exode des cerveaux

Vu du rez-de-chaussée, tout cela paraît très bien. D'abord, l'inexorable expansion de la *lingua franca* apporte toutes sortes d'avantages indirects aux natifs du rez-de-chaussée. Par exemple, pour pouvoir utiliser les hôtels, les restaurants, les taxis, même les bus et trains locaux partout dans le monde, ils n'ont guère plus à se soucier d'apprendre aucune de ces autres langues compliquées, aux sonorités parfois ridicules, que s'ils passaient leurs vacances en Floride. Certains d'entre eux se voient même de plus en plus octroyer le privilège de s'adresser à n'importe quel congrès international ou d'écrire dans n'importe quelle revues internationale dans leur langue maternelle, tout en s'attendant réalistement à être immédiatement compris par tous ceux dont il importe d'être compris, en s'attendant même réalistement à ce que tous ceux qui importent à leurs yeux s'adressent à eux dans cette même langue.

Mais l'implication la plus pertinente pour mon propos est bien entendu que cette diffusion de la *lingua franca* gonfle constamment le bassin des recrues potentielles pour les emplois hautement qualifiés localisés au rez-de-chaussée. Avec un tel bassin, les pays du rez-de-chaussée peuvent se permettre d'être sélectifs⁹. Il est vrai que tous les habitants du rez-de-chaussée ne profitent pas de cette affluence. Si une université américaine offre un poste d'ingénieur à un Coréen, l'Américain qui aurait pu l'obtenir risque de ne pas être très heureux.

⁹ Plus de 70 % des travailleurs qui ont reçu un statut d'immigrant temporaire aux États-Unis en 1996 sont catégorisés comme hautement qualifiés, tandis qu'ils sont moins de 7 % en France (SOPEMI, 1998 : table III.1). Voir aussi la description sommaire de la politique américaine d'immigration par Arthur Schlesinger (1998: 127): « Nous avons changé les règles d'admission trois fois aux cours de ce siècle – des origines

Mais, dans une économie basée sur le savoir, mue par le capital humain, il y a certainement beaucoup à gagner pour une part importante de la population du rez-de-chaussée par l'effet indirect de cet écrémage des hautes qualifications du reste du monde. Et plus cet impact économique se fait sentir, plus augmente l'attrait de ces régions, abstraction faite de la langue qui s'y parle, et plus s'accroît par conséquent le potentiel d'un écrémage encore amplifié.

Vu des étages supérieurs, il n'est pas surprenant que les choses ne paraissent pas aussi roses. Supposons que vous soyez le gouvernement uruguayen, ou finlandais, voire français, et que vous offriez à grands frais aux plus intelligents parmi vos jeunes la meilleure éducation possible y compris bien entendu sa composante linguistique minimale, en l'occurrence l'apprentissage de la *lingua franca* mondiale. Il est profitable pour eux, et en principe aussi pour vous, qu'ils se spécialisent ensuite à l'étranger. Si vous les laissez choisir, il est clair qu'ils sauront où ils préféreront aller, pourvu que des conditions non-linguistiques minimales soient satisfaites: un endroit où l'on parle la langue qu'ils connaissent dans une certaine mesure et qu'ils veulent connaître encore mieux, c'est-à-dire quelque part au rez-de-chaussée du monde. Et une fois qu'ils s'y trouvent – même s'ils ne tombent pas amoureux d'une Coréenne ou d'une Indienne – il se pourrait bien qu'ils n'en reviennent jamais. Ou s'ils reviennent, ils resteront constamment vulnérables (de votre point de vue) à l'attrait d'emplois situés au rez-de-chaussée. Étant donné l'asymétrie mentionnée plus tôt, il est clair que vous ne pouvez compter sur une immigration compensatrice de travailleurs hautement qualifiés en provenance d'ailleurs. Mais étant donné le rôle toujours plus crucial que joue le capital humain dans la création de richesse, vous ne pouvez vous permettre de vous passer d'eux, et vous voudrez donc vous assurer qu'un nombre suffisant d'entre eux restera ou reviendra. Que pouvez-vous faire ? C'est ici qu'intervient ma quatrième hypothèse : si l'on veut contrecarrer l'asymétrie des flux de compétences, le seul instrument de quelque

nationales en 1924, à la réunification des familles en 1965, et aux qualifications dont nous avons besoin en 1990 ».

importance aisément utilisable par un gouvernement consiste à chercher à garantir aux travailleurs hautement qualifiés un revenu net concurrentiel en réduisant le système redistributif qui opère à leurs dépens.

Cela peut prendre la forme d'une réduction des taux d'imposition affectant les revenus les plus élevés, ou d'une substitution de taxes à la consommation proportionnelles ou régressives à un impôt progressif sur les revenus, ou d'un élargissement d'exemptions fiscales bénéficiant principalement aux contribuables les plus riches. Cela peut même prendre la forme d'une réaffectation des dépenses publiques en faveur des travailleurs les mieux payés: des subventions à l'opéra, aux golfs ou aux aéroports plutôt qu'aux emplois peu rémunérés ou aux chômeurs ; à la propreté et à la sécurité des quartiers aisés plutôt qu'aux écoles et aux transports publics des quartiers pauvres. En d'autres mots, pour les gouvernements des étages supérieurs soumis à cette pression, la seule option semble consister à diminuer leur ambition redistributive en coupant dans les services de l'État social qui vont au-delà des programmes assurantiels, en réduisant les dépenses publiques affectées qui constituent de véritables transferts des haut revenus vers les bas revenus.

5. Le dilemme : Perdez votre coeur ou perdez votre âme!

Nous sommes ainsi passés de quelques considérations relatives à l'apprentissage des langues à de lugubres projections quant à l'effondrement des États-providence de nations avec une « petite langue », ce qui va petit à petit désigner n'importe quelle nation dont la langue nationale n'est pas l'anglais. La thèse qui se dégage ainsi peut être formulée sous la forme du dilemme annoncé au départ. Celui-ci peut maintenant être explicité à l'aide de nos quatre prémisses ou de leurs corollaires immédiats :

- (1) *Si* les langues plus faibles doivent survivre, les pays qui les abritent devront (de plus en plus) insister sur la mise en œuvre du principe de territorialité linguistique (l'impératif territorial).

- (2) Les répertoires de personnes plurilingues tendent à inclure l'anglais et y tendront de plus en plus (la première *lingua franca* mondiale).
- (3) *Si* la langue maternelle d'une région donnée émerge comme *lingua franca* mondiale et *si* le principe de territorialité linguistique est d'application ailleurs, un biais migratoire va avoir tendance à se développer, parmi les travailleurs hautement qualifiés, dans la direction des pays où la *lingua franca* constitue la langue maternelle (le rez-de-chaussée du monde comme attracteur linguistique).
- (4) *S'il* existe une asymétrie touchant l'exode des qualifications et *si* on veut éviter la chute des niveaux de vie qui y est associée, alors les gouvernements des étages supérieurs n'ont pas d'autre possibilité que de réduire l'imposition nette pesant sur les revenus du travail des hautement qualifiés (compétition fiscale asymétrique).

Par conséquent, sous l'hypothèse fort plausible qu'un exode chronique de qualifications n'est pas tolérable, notre prémisse (4) affirme que la seule manière de neutraliser le biais migratoire induit par la langue est d'imposer une cure d'amaigrissement à l'Etat-providence des étages supérieurs, ou en tout cas à celles de leurs composantes qui expriment une véritable solidarité. En d'autres mots, pareille neutralisation exige des étages supérieurs qu'ils *y laissent leur coeur*. La conjonction des prémisses (1) à (3) implique quant à elle qu'une asymétrie migratoire des hautement qualifiés est inévitable, mais seulement aussi longtemps que les pays où se parlent les langues plus faibles cherchent à les préserver, et ainsi à pérenniser leur culture distincte. En d'autres mots, la forte pression exercée sur le cœur des étages supérieurs ne peut être relâchée que s'ils acceptent de *renoncer à leur âme*.

Pour le dire autrement, les pays situés aux étages supérieurs peuvent éviter la perte prévisible de leur « cœur » mais, seulement à la condition qu'ils cessent de protéger leurs langues nationales afin de

rendre à peu près aussi facile de pratiquer la *lingua franca* sur leur territoire que là où elle est la langue maternelle. Si cette attitude était adoptée partout, elle aboutirait pratiquement à niveler la surface linguistique de la terre, avec ce que cela implique d'augmentation de la mobilité du capital humain sur la terre entière, et donc d'intensification de la compétition entre tous les États afin d'attirer ou de retenir les travailleurs très qualifiés. Néanmoins, les premiers à prendre l'initiative – les premiers à perdre leur âme – en tireraient un net avantage. En assurant un environnement accueillant aux travailleurs hautement qualifiés qui possèdent une connaissance suffisante de la *lingua franca* mondiale (ainsi qu'à leur famille), ils partageraient (fût-ce imparfaitement) avec le rez-de-chaussée actuel les bénéfices considérables que fournit l'asymétrie. En d'autres mots, laisser tomber le principe de territorialité linguistique reviendra à se défaire d'un handicap de plus en plus pesant dans la concurrence pour le capital humain, et la perte de leur âme est dès lors un prix que ces pays pourraient vouloir payer pour éviter de perdre leur cœur à un moment inutilement proche ou dans une mesure inutilement importante. Certes, le cœur de ces pays sera encore menacé par la concurrence fiscale et sociale en provenance d'un rez-de-chaussée en expansion, mais, cette pression sera moins aiguë que celle qui s'exerçait sur eux lorsqu'ils avaient à financer une prime supplémentaire à leurs travailleurs qualifiés en raison de la taille beaucoup plus réduite du bassin dans lequel ils pouvaient les recruter¹⁰.

Chacune de mes prémisses factuelles gagnerait sans aucun doute à être appuyées par des recherches empiriques plus poussées et à être formulées de manière plus nuancée. Mais je suis confiant dans la robustesse de la configuration formée par les quatre prémisses, l'aiguïsement du dilemme étant fermement assuré par la deuxième prémisses – l'émergence désormais inexorable d'une *lingua franca*

¹⁰ En accroissant massivement la mobilité, l'abolition mondiale de la diversité linguistique exercerait une forte pression sur le « cœur » de toutes les nations. En comparaison, le maintien de la diversité linguistique dans un contexte où existe une *lingua franca* réduit la compétition totale (tous les lieux ne sont pas de véritables options pour les hautement qualifiés) inflige un désavantage compétitif à tous les pays qui n'ont pas la *lingua franca* comme langue maternelle.

mondiale. Même à supposer que mes quatre prémisses factuelles soient correctes, cependant, on peut encore contester que leur conjonction engendre un véritable dilemme.

« Pourquoi tant de foin pour des cœurs perdus? », pourrait-on en effet rétorquer. « Il s'agit bien plutôt de dompter Léviathan ou Procuste. C'est tout bénéfique pour les étages supérieurs si la menace crédible d'un exode des cerveaux contrecarre la propension de leurs États procrustéens à égaliser par la fiscalité! ». Pour relever un tel défi, il n'est pas nécessaire de nier que la discipline imposée aux gouvernants par une base imposable mobile peut parfois fournir un levier puissant et salutaire pour instiller le respect de l'Etat de droit, ou pour encourager l'efficacité du secteur public, ou pour promouvoir un meilleur agencement entre l'offre de biens publics et les véritables souhaits de la population. Mais nous vivons dans un monde où la mondialisation, les privatisations, le déclin syndical contribuent à une inégalisation croissante des revenus. Nous vivons aussi dans un monde où la sécularisation, l'instabilité des ménages et la mobilité géographique ne cessent d'éroder et d'atténuer la fonction redistributive, naguère puissante, de la famille. Pour ces deux ensembles de raisons, le rôle redistributif du système fiscal est plus crucial que jamais si l'on veut se rapprocher d'une situation qui commence à ressembler à ce qu'exige la justice sociale¹¹. S'il s'avère que, dans le sillage du capital financier et industriel, on doit immuniser à son tour de tout impôt redistributif le capital humain devenu anglophone des étages supérieurs, il sera alors impossible à quiconque se préoccupe de justice distributive de ne pas devenir gravement inquiet. La première branche du dilemme, par conséquent, ne peut pas être jugée inoffensive.

« Pourquoi tant de foin pour des âmes perdues? », pourrait-on rétorquer ensuite. « Dans un monde où existent une mobilité élevée et des contacts fréquents, la suppression du principe de territorialité ne peut manquer de finir par aplanir la surface linguistique de la terre.

¹¹ Je présente et défends mon interprétation de ce que la signifie dans Van Parijs (1995). Cette thèse peut cependant être soutenue sur la base d'une grande diversité d'interprétations de ce que la justice sociale requiert, dont toute celles qui sont fût-ce minimalement plausibles.

Mais ceci ne reviendra à rien de plus terrible qu'une transformation de la planète tout entière en un grand nombre de républiques d'Irlande, où subsisteront ici et là quelques vestiges des langues locales – dans les noms des lieux, des personnes et de quelques institutions – à côté d'une manière quelque peu idiosyncrasique de prononcer la *lingua franca* mondiale désormais promue au rang de langue maternelle. Pourquoi y voir une perte, surtout en regard des prodigieux bénéfices économiques et culturels qui résulteraient du partage d'une même langue mondiale ? Car dans ce cas nous partagerions tous non seulement les avantages dont jouissent aujourd'hui les habitants du rez-de-chaussée – nous pourrions tous profiter de l'avantage que procure l'utilisation de notre langue maternelle dans toutes les salles de conférence et halls d'hôtel du monde –, mais nous aurions alors accès à bien plus : même dans les bazars, les fermes et les plaines de jeux les plus reculés, nous pourrions immédiatement saisir ce que se disent même entre eux les gens qui y habitent, tandis que la pénétration des media mondiaux et l'augmentation massive de la mobilité transnationale empêcheront la formation de dialectes mutuellement inintelligibles. Il redeviendra dès lors vrai que les êtres humains « seront un seul peuple et parleront la même langue », et donc, peut-être, que « rien ne sera irréalisable pour eux » (*Genèse*, 11.6). Y a-t-il des raisons de ne pas nous réjouir de la perspective d'atteindre ce nouveau stade du progrès du genre humain, sinon la peur irrationnelle qu'un Yahveh jaloux frappe à nouveau et contrecarre cruellement notre hybris néo-babélique ? »

Oui, de telles raisons existent, et pas seulement pour cette petite minorité de linguistes professionnels, dont on peut comprendre qu'ils n'accueillent pas avec joie la perspective de voir disparaître plus de 99 % de leur sujet d'étude, ou pour la minorité à peine moins ténue de traducteurs et interprètes qui y perdraient leurs sources de revenus, ou encore pour ces petite élite d'esthètes qui adorent s'immerger dans des environnements linguistiques délicieusement variés. Je sympathise certainement avec ceux qui déploieraient de n'entendre plus parler qu'anglais dans les bars des villages de toscans ou dans les ruelles des favelas de Rio. Mais pour mettre sérieusement en question l'attrait

qu'exerce sur nous la perspective d'une communication universelle, des arguments plus forts sont nécessaires. Ces arguments existent : ils sont de deux types.

Le premier type d'argument met l'accent sur les avantages généraux à long terme de la diversité linguistique. Vu la nature et la portée des medias actuels et futurs, la diversité linguistique est la meilleure, et progressivement la seule, protection de la diversité culturelle. Et cette dernière permet, dans la vie privée comme dans la vie publique, une diversité d'expériences dont on peut croire qu'elle bénéficiera à long terme à la totalité de l'espèce humaine. De plus, la diversité linguistique est aussi le plus sûr, et progressivement le seul frein possible et acceptable à la mobilité transnationale des personnes. C'est ainsi un stabilisateur de population précieux, que ce soit pour ralentir la désintégration de petites communautés ou pour augmenter la viabilité économique et politique de la solidarité institutionnalisée. En dépit des coûts incontestablement élevés qu'impliquent les obstacles à la communication transnationale et les investissements nécessaires à l'apprentissage d'une seconde langue, les conséquences à long terme de la diversité linguistique sont telles que l'intérêt général demande sa préservation par le biais d'une mise en œuvre vigoureuse du principe de territorialité linguistique. C'est du moins ce que soutient ce premier type d'argumentation. Pour établir sa justesse, une description plus précise de l'intérêt général est sans doute essentielle, et un complément de données empiriques pertinentes serait plus que bienvenu pour guider les spéculations à long terme sur lesquelles l'argumentation repose. Mais étant donné l'irréversibilité du processus, la nécessité irréductible d'un appel à la spéculation ne suffit pas à disqualifier ce type d'argument.

Le second type d'argument est beaucoup moins spéculatif. Il est lié à ce qui arrive inévitablement lors du passage d'une situation de diversité linguistique à une situation dans laquelle l'une des langues préexistantes devient la langue maternelle de tous. Avoir pour langue maternelle une langue distincte de celle adoptée comme *lingua franca* inflige de multiples désavantages. Ceux qui se trouvent dans cette

situation doivent assumer le coût élevé de l'acquisition d'une aisance suffisante dans une langue étrangère. Même après avoir supporté ce coût, ils continuent d'être défavorisés, par rapport à ceux dont la langue maternelle est la langue dominante, dans la concurrence économique et politique. Leur estime de soi peut même être sérieusement minée, en raison du statut subordonné dévolu à quelque chose d'aussi profondément associé à leur personne (aux yeux d'autrui comme d'eux-mêmes). Mais pour ceux dont la langue maternelle est distincte de la *lingua franca* mondiale, il existe, aussi longtemps que le principe de territorialité linguistique est solidement implanté, au moins une portion du monde où leur langue maternelle est un atout, où la maîtrise de cette langue constitue, pour utiliser la métaphore éclairante de Benedict Anderson (1993 : 615), un droit de douane à payer par toutes les personnes qui ne l'ont pas comme langue maternelle, y compris les locuteurs de la *lingua franca*. Mais si l'on laisse champ libre à celle-ci, ceux pour qui ne l'ont pas comme langue maternelle ne devront pas seulement défrayer les coûts de l'apprentissage d'une langue et des désavantages encourus tant dans le territoire de la *lingua franca* qu'en contexte international. Ils devront en outre commencer à payer des droits de douane sur leur propre territoire. L'argument, ici, n'est plus que la perte de la langue entraîne la perte de l'âme et que cette dernière n'est pas dans l'intérêt à long terme du genre humain, toutes choses considérées. C'est plutôt que le processus par lequel les âmes se perdent engendre nécessairement une inégalité massive et injuste.

Certes, cette injustice est limitée à la phase de transition: les Français anglophones de l'espace linguistique mondialisé de demain n'en souffriront pas davantage que les Bretons francophones de la France contemporaine. Mais la transition peut être à la fois suffisamment longue et suffisamment dure pour qu'elle ait un impact négatif sur plusieurs générations. Certes aussi, l'injustice pourrait en principe être grâce à des compensations versées par ceux qui en bénéficient. Les pays de la *lingua franca* pourraient à tout le moins assumer l'ensemble du coût financier de l'apprentissage de la *lingua franca* dans le reste du monde. Il n'en resterait pas moins que cette

partie du monde aurait encore à défrayer l'énorme coût d'opportunité qui résulterait du temps passé à apprendre cette langue. De plus, un tel partage des coûts ne compenserait en rien le désavantage systématique dont souffriraient les personnes pour qui l'anglais n'est pas la langue maternelle, non seulement au cours de leurs interactions économiques et politiques partout dans le monde, y compris chez eux, et encore moins les blessures infligées à leur estime de soi par l'effacement d'une langue à laquelle ils s'identifient. De toutes façons, quelle perspective politique y a-t-il pour un partage, fût-ce minimal, des coûts ? Comment les électeurs des pays de *lingua franca* pourraient-ils se laisser convaincre qu'ils doivent quelque chose aux autres ? Après tout, ils n'ont pas forcé le reste du monde à choisir cette langue particulière, dont il se fait certes qu'elle leur convient très bien. Le reste du monde n'a pas davantage envisagé ce choix comme un don qui appellerait un contre-don non moins généreux. La forte probabilité d'une injustice transitoire mais massive fournit ainsi un second argument majeur contre l'abandon du principe de territorialité linguistique, contre la résignation à la perte de son âme¹².

6. Trois stratégies pour adoucir le dilemme

Si l'on accepte les prémisses factuelles énumérées plus haut, nous faisons donc face à un véritable dilemme. D'un côté, la contre-attaque fiscale des étages supérieurs – perdre son cœur – est clairement inadmissible en termes de justice. D'un autre côté, l'abolition du principe territorial n'offre pas une perspective plus attrayante: non seulement parce que la perte d'âme, la disparition de la diversité culturelle, pourrait nuire, à long terme, à l'intérêt général, mais aussi parce que le processus y conduisant produit nécessairement, et laisse nécessairement sans compensation, des inégalités profondes et injustes. Les pays des étages supérieurs ont donc raison de tenter d'éviter la perte de leur âme comme celle de leur cœur. Mais, dans la mesure où mes quatre prémisses tiennent la route, ils ne peuvent le faire qu'au lourd

¹² Expliciter la notion de justice que présuppose cet argument n'est pas une mince affaire. Voir Van Parijs (2001b) pour une tentative en ce sens.

prix d'un gonflement de l'hémorragie de leur précieux capital humain. Y a-t-il quelque espoir de réduire ce coût ? Peut-être bien, sous la forme de trois, et seulement trois, stratégies¹³.

La première consiste à mondialiser la redistribution. Si la fonction « cœur » est entièrement prise en charge à l'échelle mondiale, on pourrait permettre à chaque territoire de protéger fermement son âme sans risquer que le cœur se perde. Même si, plus vraisemblablement, seule une partie de la redistribution était organisée à l'échelle mondiale, la pression sur les systèmes de redistribution plus décentralisés en serait déjà significativement allégée. Car plus la redistribution opère à l'échelle mondiale, moins il est grave pour un pays que de voir une part de son capital humain le quitter en quête d'un rendement financier plus élevé : l'activité de ces travailleurs qualifiés était déjà partiellement taxée au profit de pays tiers avant leur départ, et après leur expatriation, elle continue de l'être en partie au profit du pays qu'ils ont quitté. Symétriquement, plus la redistribution est organisée à l'échelle mondiale, moins il y a à gagner en appâtant de précieux actifs par des baisses d'impôts. On peut dès lors s'attendre à ce que la concurrence fiscale soit beaucoup moins féroce¹⁴. Bien sûr, la redistribution transnationale n'est pas chose facile. Même à l'échelle plus restreinte de l'Union Européenne, la redistribution est loin d'avoir atteint l'ampleur nécessitée par l'intégration du marché. Mais il est clair que pour arriver à ce niveau à l'échelle de l'Europe et au delà, il nous faudra être plus imaginatifs qu'auparavant tant dans la conception d'institutions transnationales de transfert qui puissent combiner autonomie, solidarité et responsabilité, que dans celle d'institutions politiques supranationales qui puissent les soutenir¹⁵.

¹³ Les trois stratégies peuvent être comprises comme des tentatives de saper les conditions sur lesquelles repose notre quatrième prémisses factuelle. Deux d'entre elles sont discutées plus avant dans Van Parijs (1994).

¹⁴ Dans la mesure où la *lingua franca* mondiale atteint peu à peu les moins qualifiés et crée ainsi parmi eux également un biais migratoire important, une telle redistribution mondiale peut partiellement être comprise comme une subvention globale accordée aux étages supérieurs afin de leur permettre de garder et nourrir la multitude des moins qualifiés qui autrement inonderait le rez-de-chaussée, que ce soient les efforts déployés par celui-ci pour contrôler ses frontières.

¹⁵ Voir Van Parijs (2000 et 2001a) pour une discussion plus approfondie.

Supposons maintenant qu'il ne soit pas actuellement possible d'envisager une redistribution transnationale substantielle. Les étages supérieurs sont-ils alors en mesure de retenir leur précieux capital humain par un moyen qui soit moins destructeur que la concurrence fiscale – et moins inefficace que l'interdiction de l'apprentissage de toute langue étrangère ? Il serait certainement commode de pouvoir augmenter l'efficacité totale d'un pays sans devoir amputer d'aucune manière l'ampleur de son système de redistribution. Et il n'existe de fait aucune raison générale de supposer un lien étroit entre efficacité plus grande et inégalité accrue. Tout au contraire, dans divers contextes, par exemple en matière de soins de santé, d'éducation ou de propriété foncière, une redistribution plus égalitaire accroît au contraire le niveau total de la production économique.¹⁶ De plus, pour une production donnée, une utilisation intelligente des ressources existantes – de la domestication de la circulation automobile urbaine à une augmentation du contrôle par les travailleurs de leur environnement professionnel – peut accroître la qualité de vie totale de manière significative. Il se peut donc qu'un pays des étages supérieurs qui n'offre pas aux travailleurs hautement qualifiés un revenu net moyen plus élevé que ne le font les pays du rez-de-chaussée parvienne néanmoins à arrêter l'hémorragie sans pour autant diminuer ses aspirations redistributrices, en trouvant des moyens d'augmenter sensiblement la qualité de vie moyenne.

Si cette deuxième voie ne marche pas, peut-être parce qu'on a déjà épuisé toutes les possibilités d'accroître l'efficacité sans réduire la redistribution, il ne reste alors que l'arme ultime: instiller un tel sentiment de fidélité parmi les travailleurs hautement qualifiés qu'ils choisiront de rester dans leur pays, ou d'y revenir, quoiqu'eux-mêmes et leur famille puissent désormais s'installer sans douleur au rez-de-chaussée, grâce à leur compétence linguistique récemment acquise, et jouir là d'un niveau de vie plus élevé. Comment y parvenir ? S'il existe quelque espoir, il vient de l'une ou de l'autre des deux directions suivantes, ou des deux à la fois. D'abord, tout ce qui concourt à

¹⁶ Voir par exemple Glyn et Miliband (1994), Bowles et Gintis (1998).

enraciner fermement les personnes dans des communautés familiales, professionnelles ou locales particulières ne peut qu'accroître le coût émotionnel d'un départ. Si tout le temps de travail est passé dans un environnement impersonnel ou solitaire, si tout le temps de loisir est passé face à l'écran de télévision et si tous les achats s'effectuent dans des supermarchés anonymes, il y aura peu à perdre sous ce rapport. Mais si la vie est organisée de telle sorte que les parents, les collègues et les voisins maintiennent des relations chaleureuses les uns avec les autres, des liens et allégeances personnels vont se développer et former un ingrédient très concret de la loyauté nécessaire pour éviter que les hautement qualifiés soient happés au loin par leur intérêt matériel personnel. En second lieu, il existe aussi une forme de loyauté plus abstraite, un attachement patriotique au pays comme tel, dont il est concevable qu'il soit délibérément promu. On peut douter que l'exaltation tonitruante de symboles nationaux puisse jouer efficacement ce rôle. Par contre, le développement d'institutions politiques, juridiques, économiques et sociales dont les citoyens puissent être fiers, pourrait s'avérer bien moins inefficace, du moins aussi longtemps que des programmes scolaires et des médias nationaux conservent la capacité de rendre les citoyens conscients de l'existence de ces institutions et des raisons pour lesquelles elles méritent leur fidélité. Paradoxalement, si l'éducation et la discussion publique peuvent persuader les citoyens de toutes classes qu'un système de distribution généreux est souhaitable, alors des taux élevés de taxation sur les hautement qualifiés peuvent leur fournir une raison de rester, autant – et peut-être plus – qu'une raison de s'en aller.

La mondialisation de la redistribution, la poursuite de l'efficacité sans augmentation de l'inégalité et la stimulation de la loyauté nationale sont donc les trois stratégies auxquels les espoirs des étages supérieurs sont accrochés. Même combinées, elles ne feront cependant tout au plus qu'adoucir un dilemme auxquels les étages supérieurs seront confrontés aussi longtemps qu'ils existeront. En créant le rez-de-chaussée, la mondialisation linguistique inflige progressivement aux pays des étages supérieurs un lourd handicap.

Celui-ci est la source du dilemme émergeant dont les causes et les remèdes ont été schématiquement explorés dans cet article. Il est voué à se rapprocher du cœur de la discussion politique dans les étages supérieurs et y demeurera pendant de nombreuses années.

**Appendice 1: Langues maternelles parlées dans le monde
(en millions)**

1	MANDARIN	885
2	ESPAGNOL	332
3	ANGLAIS	322
4	BENGALI	189
5	HINDI	182
6	PORTUGAIS	170
7	RUSSE	170
8	JAPONAIS	125
9	ALLEMAND	98
10	CHINOIS WU	77
11	JAVANAIS	76
12	CORÉEN	75
13	FRANÇAIS	72
14	VIETNAMIEN	68
15	TELUGU	67
16	CHINOIS YUE	66
17	MARATHI	65
18	TAMIL	63
19	TURC	59
20	OURDOU	58

Source:

Site internet Languages of the World, Top 100 Languages by Population
(chiffres arrondis vers le haut, mis à jour en février 1999)

Appendice 2 : Illustrations de la mondialisation linguistique

Langues initiale des documents officiels publiés par la Commission Européenne

	Vers 1955 (4 langues)	Vers 1980 (6 langues)	1997 (11 langues)
Français	100 %	60 %	40 %
Anglais	0 %	30 %	42 %
Autres	0 %	10 %	18 %

Références :

- Pour le milieu des années 1950 (CECA) : de Swaan (1998: 1)
- Pour le début des années 1980 (estimations officieuses) : Laponce (1984: 160)
- Pour 1997 (chiffres officiels fournis par la Commission Européenne) : Smith (1998: 1).

Commentaire:

Ces chiffres sont instructifs parce que la langue utilisée dans les documents (avant leur traduction) témoigne de la langue utilisée lors des rencontres informelles servant à la préparation des documents, ainsi que la langue dont les auteurs du document estiment qu'elle est celle dans laquelle il est le plus important de rendre le document accessible rapidement et correctement

L'augmentation de l'utilisation de l'anglais (de 30 à 42 %, s'est produite malgré la diminution de la proportion des citoyens européens (et donc, on peut le présumer, des fonctionnaires européens) pour qui l'anglais est la langue maternelle (proportion qui chute de 22 à 17 % pour la même période), suite à la réunification allemande et l'arrivée de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce, de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande.

Proportion des résidents belges ayant étudié en Belgique et affirmant pouvoir parler correctement au moins une autre langue que leur langue maternelle

Âge:	55+	35-54	15-34
Peuvent parler correctement			
l'autre langue nationale :	17%	23%	21%
Anglais	11%	25%	36%
Allemand	6%	5%	4%

Référence :

Enquête menée en février 1999 par l'INRA Marketing Unit (Bruxelles) pour le compte de l'association TIBEM (Tweetaligheid in beweging - Bilinguisme en mouvement)

Commentaire :

Personne ne contestera sans doute que ces données reflètent l'effet de l'appartenance à différentes cohortes (et donc la dynamique de long terme) plutôt que l'effet de l'âge (plus les gens vieillissent, plus ils oublieraient leur anglais mais amélioreraient leur allemand !).

Ces données sont toutefois quelque peu trompeuses (1) parce qu'il se peut les cohortes les plus jeunes améliorent encore sensiblement leurs compétences linguistiques plus tard dans la vie ; (2) parce que les critères d'évaluation de sa propre compétence linguistique peuvent diverger d'une catégorie à l'autre ; (3) parce que l'échantillon utilisé surreprésente Bruxelles et ses environs, où les compétences en anglais et dans la seconde langue nationale sont en moyenne nettement plus développées que dans le reste du pays ; et (4) parce que la diminution de la connaissance de l'autre langue nationale dans la dernière des deux périodes amalgame une augmentation de la connaissance du français par les Flamands (passant de 31 à 35 %) et un nouveau déclin de la connaissance du néerlandais par les francophones (déclinant de 12 à 4 %).

Ces données n'en indiquent pas moins sans l'ombre d'un doute à quel point la situation linguistique de la Belgique s'est altérée en l'espace d'une génération.

Bibliographie

- Anderson, Benedict. 1993. "Nationalism", in The Oxford Companion to the Politics of the World (Joel Krieger ed.), Oxford: Oxford University Press, 614-619.
- Barnett, R.D. 1968. « Araméens », Encyclopaedia Universalis Vol.2, 1968, Paris: Encyclopaedia Universalis, 253-54.
- Bowles, Samuel & Gintis, Herbert. 1998. Recasting Egalitarianism: New Rules for States, Communities and Markets. London: Verso.
- Brubaker, Rogers. 1992. Citizenship and Nationhood in France and Germany. Cambridge (Mas.): Harvard University Press.
- Citron, Suzanne. 1999. "Une et indivisible", Le Monde 29 June 1999.
- Crystal, David. 1997. The Cambridge Encyclopedia of Language. Cambridge: Cambridge University Press.
- Delberghe, Michel. 1999. "Claude Allègre veut exporter le 'savoir-faire' éducatif français", Le Monde 6 July 1999.
- Depecker, Loïc. 1997. "Le plurilinguisme et l'avenir des langues", Universalia 1997. Paris: Encyclopaedia Universalis, 111-116.
- de Swaan, Abram. 1993. "The Evolving European Language System: A Theory of Communication Potential and Language Competition", International Political Science Review 14 (3), 241-255.
- de Swaan, Abram. 1998. "The European Language Constellation", University of Amsterdam: Amsterdam School Papers in Progress, December 1998.
- Edwards, John. 1994. Multilingualism. London: Penguin Books, 1995.
- Gellner, Ernest. 1983. Nations and Nationalism. Oxford: Blackwell.
- Glyn, Andrew & Miliband, David eds. 1994. Paying for Inequality. The Economic Cost of Social Injustice. London: Institute for Public Policy Research.
- Labbé, Christophe & Recasens, Olivia. 1999. "Un site pour inciter les jeunes étrangers à venir étudier en France", Le Monde 1 September 1999.
- Laitin, David D. 1988. "Language Games", Comparative Politics 20, 289-302.
- Laitin, David D. 1993. "The Game Theory of Language Regimes", International Political Science Review 14 (3), 227-239.
- Laponce, Jean. 1984. Langue et territoire. Québec: Presses universitaires de Laval.
- Laponce, Jean. 1993a. "Do Languages Behave Like Animals?", International Journal for the Sociology of Language 103, 19-30.
- Laponce, Jean. 1993b. "The Case for Ethnic Federalism in Multilingual Societies: Canada's Regional Imperative", Regional Politics and Policy 1 (3), 23-43.
- Mamou, Yves. 1999. "Les cerveaux préfèrent les Etats-Unis", Le Monde 12.1.1999.

- Papaux, Alexandre. 1997. "Droit des langues en Suisse: Etat des lieux", Revue suisse de science politique 3 (2), 131-134.
- Reverchon, Antoine. 1999. "Le marché mondial de l'enseignement supérieur reste un fantasme", Le Monde 7 September 1999.
- Schlesinger, Arthur M. 1998. The Disuniting of America. Reflections on a Multicultural Society. New York: W.W. Norton.
- Selten, Reinhard & Pool, Jonathan. 1991. "The Distribution of Foreign Language Skills as a Game Equilibrium", Game Equilibrium Models Vol. 4 (R. Selten ed.), Berlin: Springer, 64-87.
- Smith, Michael. 1998. "Anglais becoming top EU language", The Financial Times 4.1.1998, p.1.
- SOPEMI. 1998. Trends in International Migration. Paris: OCDE.
- Tréan, Claire. 1999. "La France se lance sur le 'marché' des études supérieures", Le Monde 12.1.1999.
- Van Parijs, Philippe. 1994. "L'éthique à l'épreuve du marché mondial", in Variations sur l'éthique (M. van de Kerchove ed.), Bruxelles: Facultés universitaires Saint Louis, 1994, 731-747, réédité en version modifiée dans P. Van Parijs, Sauver la solidarité, Paris: Cerf, 61-86 et dans ce volume.
- Van Parijs, Philippe. 1995. Real Freedom for All. What (if anything) Can Justify Capitalism ?, Oxford: Oxford University Press.
- Van Parijs, Philippe. 2000. "Must Europe Be Belgian ? On Democratic Citizenship in Multilingual Polities", in The Demands of Citizenship, Catriona McKinnon and Iain Hampsher-Monk eds., London and New York: Continuum, 2000, 235-253.
- Van Parijs, Philippe. 2001a. "Just Health Care and the Two Solidarities", à paraître dans Health, Ethics and Equity (S. Anand, F. Peter & A. Sen eds.), Oxford: Oxford University Press.
- Van Parijs, Philippe. 2001b. "Linguistic Justice", paper prepared for the conference « Politics, Philosophy and Economics », Tulane University, New Orleans, March 2001.
- Warhaugh, R. 1987. Languages in Competition: Dominance, Diversity and Decline. London: Blackwell.